

LAMAZIÈRE-BASSE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015 N° 2015/01

L'an deux mille quinze, le **23 janvier**, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence d'Alain GUEGUEN, Maire.

Présents : Alain GUEGUEN Maire, Patrick LAPORTE, Alain LESCURE, Roselyne LACOTE Adjoints, Sophie NOE, Hélène COURTOIS, Philippe LABEL, Christophe BOYON, Dominique BREUIL, Elodie DARTIGUEPEYROU, Nadège GUILLE conseillers.

Secrétaire de séance : Dominique BREUIL

La séance commence par une minute de silence en hommage aux victimes des attaques terroristes du 7 janvier 2015.

Approbation du Conseil Municipal du 28 novembre 2014 à l'unanimité

Annulation de la délibération du 10 janvier 2014 portant sur un échange de terrain

entre la commune et un Mazièrois.

11 votants : 5 votes contre, 6 votes pour

Interruption exceptionnelle de séance, pour une communication de M. ALMANZA

Reprise de la séance

Convention de prestation de services avec le Syndicat de la Diège

pour le suivi des travaux de voirie et d'espaces publics. Le coût est de 3 % du montant des travaux.

Cette mission était auparavant assurée par la DDT mais cette prestation a été supprimée.

11 votants : 11 votes pour.

Budget 2014 : DM N° 3

DM : Décision Modificative : 3.400 € à créditer pour régularisation d'écriture (dépenses exceptionnelles : bâchage de la toiture de l'école, ...)

11 votants : 11 votes pour

Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour le personnel communal

11 votants : 11 votes pour

Gestion de l'affranchissement pour l'expédition du Vianon Luzège 2015

Facturation des frais d'affranchissement du Vianon Luzège : 13,80 €

11 votants : 11 votes pour

Demande d'assistance (gratuite) de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à maîtrise d'ouvrage pour le dossier de la réfection de l'église

1 abstention, 10 votes pour

Convention de la commune avec l'association «Les amis des étangs »

Reconduite pour 3 ans aux mêmes conditions

1 abstention , 10 votes pour

Questions diverses

Arrêté portant interdiction d'accès à l'église en date du 26/01/2015

pour raisons de sécurité et travaux

Réunion exceptionnelle des associations vendredi 30 janvier à 20h00

suite à la décision du Comité des fêtes de sa « mise en sommeil »

Prochain Conseil Municipal le Vendredi 20 Février à 20h00.